

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Mazil**Code du produit:** 10 05 07, 10 05 97**Numéro d'enregistrement W** 6075-3**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**Service chargé des renseignements:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

(S)-diméthénamide

- **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable

- **vPvB:** Non applicable

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 163515-14-8	(S)-diméthénamide ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	20-30%
	POE (6) Tridecyl ether phosphate, reaction product with POE (5) soya amine ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	5-10%
CAS: 9038-95-3	Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2-5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les secouristes doivent veiller à se protéger.

En cas de risque de perte de connaissance, placer et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)  
composés halogénés
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement personnel de protection.  
Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).  
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 3)

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**


Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Stockage:**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
À conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

**Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger des températures inférieures à  $-10\text{ °C}$

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à  $40\text{ °C}$

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**163515-14-8 (S)-diméthènamide**

 VME; 0,54 mg/m<sup>3</sup> (Valeur d'évaluation recommandée par BASF)

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 4)

p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3

**Protection des mains:**


Gants de protection

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

- caoutchouc nitrile (0,4 mm)
- caoutchouc chloroprène (0,5 mm)
- caoutchouc butyle (0,7 mm)

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage**


Lunettes de protection hermétiques

EN 166

**Protection du corps:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Indications générales.**
**État physique**

Liquide

**Couleur:**

Brun

**Odeur:**

Aromatique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé

**Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

122,6 °C (9.3 Pa, 64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole))

Données se rapportant au(x) composant(s) principal(aux)

**Inflammabilité**

Non applicable

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**
**Inférieure:**

ca. 0,6 Vol % (Dato relativo al solvente)

**Supérieure:**

ca. 0,7 Vol % (Dato relativo al solvente)

**Point d'éclair**

106,7 °C

**Température d'auto-inflammation**

391 °C

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Température de décomposition:</b></li> <li>· <b>pH à 20 °C</b></li> <li>· <b>Viscosité:</b></li> <li>· <b>Viscosité cinématique à 40 °C</b></li> <li>· <b>Dynamique à 20 °C:</b></li> <li>· <b>Solubilité</b></li> <li>· <b>l'eau:</b></li> <li>· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b></li> <li>· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b></li> <li>· <b>Densité et/ou densité relative</b></li> <li>· <b>Densité à 20 °C:</b></li> </ul>	<p>Décomposition thermique: 230 °C, 370 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 380 °C, &gt; 230 kJ/kg (DSC (OECD 113)) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.</p> <p>2-4 (1%)</p> <p>22 mm<sup>2</sup>/s (DIN 53211/4)</p> <p>ca. 43,6 mPas</p> <p>Emulsionnable 1,89 log Kow Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants. Données relatives à : (S)-diméthènamide</p> <p>0,1 hPa (64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole))</p> <p>1,13 g/cm<sup>3</sup></p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>9.2 Autres informations</b></li> <li>· <b>Aspect:</b></li> <li>· <b>Forme:</b></li> <li>· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b></li> <li>· <b>Température d'inflammation:</b></li> <li>· <b>Propriétés explosives:</b></li> </ul>	<p>Liquide</p> <p>Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.</p>
---	---

· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**  
Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- **10.2 Stabilité chimique**  
Stable si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- **10.4 Conditions à éviter** Voir FDS section 7 - Manipulation et stockage.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Acide fort  
Base fort  
Oxydant fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>500 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/ 4h	>5,6 mg/ l (rat) (OECD 403)

- **Remarque:**  
Evaluation de la toxicité aiguë:  
Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.  
Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
- **Effet primaire d'irritation:**  
Evaluation de l'effet irritant:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.  
lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Evaluation de l'effet sensibilisant:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.  
Données expérimentales/calculées:  
test de Buehler modifié cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Evaluation du caractère mutagène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Evaluation du caractère cancérogène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Evaluation de la toxicité après administration répétée:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : (S)-diméthènamide  
Evaluation de la toxicité après administration répétée:  
Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de danger par aspiration attendu.  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**  
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

- **Toxicité aquatique:**

EC10 72h	0,0245 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge))
EC50 48h	17,1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50 72h	0,1327 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge)) (OECD 201)
EC50 7d	0,0085 (Iemna gibba)
LC50 96h	7,94 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)
NOEC 7d	0,003 mg/l (Iemna gibba)

- **163515-14-8 (S)-diméthènamide**

NOEC 21d	0,680 mg/l (daphnia magna)
NOEC 90d	0,120 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : (S)-diméthènamide  
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):  
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : (S)-diméthènamide  
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:  
Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.
- **12.4 Mobilité dans le sol**  
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:  
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : (S)-diméthènamide  
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:  
Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable
  - **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit:** *Mazil*



(suite de la page 8)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Très toxique pour organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages usagés doivent être vidés de manière optimale et éliminés comme la substance/le produit.  
Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>   | UN3082   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>IATA</b></li> </ul>  | 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTHA, DIMÉTHÉNAMIDE-P)<br>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA, DIMETHENAMID-P), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(SOLVENT NAPHTHA, DIMETHENAMID-P) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul> <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> </ul> | 9 Matières et objets dangereux divers.<br>9  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | III  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b></li> <li>· <b>Marine Pollutant:</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (ADR):</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (IATA):</b></li> </ul>   | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (S)-diméthénamide<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> </ul>   | Attention: Matières et objets dangereux divers.  |

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 9)

· <b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b> 90	
· <b>No EMS:</b>	F-A,S-F
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1
· <b>Catégorie de transport</b>	3
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	-
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((S)-DIMÉTHÉNAMIDE, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
*Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)  
 Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)  
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales:**  
*Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81):  
 L'utilisation sur les toits et les terrasses, sur les aires de stockage, sur et le long des routes, des chemins et des places, sur les talus et les bandes vertes le long des routes et des voies ferrées est interdite.*
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
*Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :  
 Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.*
- **Classe de pollution des eaux:**  
*Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.*
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
*Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.  
 Éviter chaque contact inutile avec le produit.  
 L'emploi abusif peut nuire à la santé.*

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026

Numéro de version 4.1

Révision: 12.05.2026

**Nom du produit: Mazil**

(suite de la page 10)

**· Phrases importantes***H302 Nocif en cas d'ingestion.**H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H315 Provoque une irritation cutanée.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Date de la version précédente: 19.02.2026****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**